

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/026

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 14 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CLUB
OMNISPORTS DE SARRALBE**

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A l'unanimité des voix,

- désigne M. Arnaud JECHOUX, délégué du conseil municipal au Club Omnisports de Sarralbe.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 03 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT